

DÉCLARATION DE PRINCIPES CHRÉTIENS

L'UNION INTERNATIONALE d'Études sociales, groupant des membres de quatorze nations et tenant à Malines, le 26 septembre 1946, sous la présidence de S. Em. le cardinal van Roey, archevêque de Malines, sa première réunion après la guerre:

1° RÉPROUVE ET FLÉTRIT:

— les crimes abominables commis pendant la guerre, au mépris non seulement des lois reconnues de la guerre, mais aussi de la moralité naturelle la plus élémentaire;

— les procédés tyranniques, indignes de la civilisation, appliqués aujourd'hui encore en certains pays d'Europe;

2° CONSTATE:

— qu'à la suite des événements inouïs que le monde vient de traverser, l'humanité subit une crise où se joue son existence même;

— que des situations nouvelles et des nécessités imprévues, brisant le cadre ordinaire des relations individuelles et collectives, ont bouleversé les esprits à fond et obscurci dans les consciences jusqu'à la notion du bien et du mal;

— que l'ordre ne se rétablit en aucun domaine et que la paix n'arrive pas à se restaurer entre les peuples;

3° AFFIRME:

— que la lumière sur les principes de vie et sur la destinée éternelle de l'homme est le premier besoin du monde actuel;

— qu'aucun progrès durable n'est possible dans l'ordre social si les réformes à accomplir ne s'inspirent avant tout du respect de la liberté humaine et de l'inviolable dignité de la personne, de quelque race, de quelque nation, de quelque classe ou de quelque rang qu'elle soit;

— que la famille, ce groupe vital par excellence, doit être redressée et soutenue, si les nations civilisées n'acceptent de périr;

— que le travail doit obtenir à tous égards la considération et le statut dus à sa qualité essentielle humaine;

— que la nécessaire ascension des masses populaires ne peut pas se manifester seulement sur le plan matériel et économique, mais qu'elle doit être surtout culturelle, morale et spirituelle;

— que la paix résultera avant tout de la loyauté entre les peuples, ainsi que de la compréhension réciproque de leurs droits et de leurs besoins; qu'elle doit être œuvre de justice et d'amour; que le mensonge et la haine ne peuvent qu'engendrer de nouvelles guerres.

Convaincue que l'œuvre de restauration mondiale, fondée sur ces postulats, appelle la collaboration de tous, l'Union internationale d'Études sociales se propose d'apporter à cette tâche une contribution utile, en proposant, aux problèmes d'intérêt social qui inquiètent l'humanité, des principes de solution inspirés tant de l'expérience que de la raison et de l'équité, à la lumière vivifiante de la morale chrétienne et des enseignements de l'Église catholique.

A V E C O U S A N S COMMENTAIRES

LE GÉNOCIDE

Nous lisons dans America, le 14 décembre 1946:

DANS UN COIN de l'assemblée des Nations-Unies, à Lake-Success, les experts en loi sont à préparer un texte qui déclarera le « génocide » crime international.

Qu'est-ce que le génocide? Le mot a été composé par le Dr Raphael Lemkin, d'origine polonaise, professeur à l'Université Duke et maintenant attaché au département de la Guerre.

Il vient du grec *genos* (race) et signifie la suppression des groupes nationaux, raciaux, ethniques, religieux, en tout ou en partie, en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre.

Depuis longtemps nous connaissons les pogroms et les massacres, mais c'est un nouveau crime qui vient d'apparaître. « Assassinats en masse » n'y correspond pas, non plus qu'« atrocités ». Une atrocité est un acte de brutalité non

prémédité; le génocide est voulu et systématique. Les délégations de Cuba, des Indes et de Panama, qui ont soumis les documents à étudier, appellent génocide le refus du droit à l'existence fait à des groupes entiers d'hommes. Ils affirment que dans l'état présent de la loi internationale « le châtiement du crime très grand de génocide demeure, lorsque commis en temps de paix, de la juridiction exclusive de chaque État, alors que des crimes de moindre importance, relativement, comme la piraterie, la traite des femmes et des enfants, le commerce des narcotiques et des publications obscènes sont reconnus comme crimes internationaux ».

Ce qu'il y a d'effrayant dans ce simple débat légal, c'est qu'une nouvelle forme de la malice humaine vient d'apparaître, assez bien déterminée pour pouvoir être isolée et identifiée par les cliniques légales. Un nouveau virus moral a fait son apparition dans notre civilisation.

LA RELIGION À L'ÉCOLE

certain éléments de notre système éducationnel, que nous pensions auparavant vérités reconnues.

« Du fait que nous appelons notre système *protestant*, nous proclamons son caractère chrétien. C'est dire que nous acceptons les grandes vérités de base du christianisme comme fondement de notre enseignement... »

« C'est mon opinion que presque tous les parents protestants du Québec désirent ardemment la formation religieuse et morale de leurs enfants à l'école pour que ceux-ci en viennent à connaître et apprécier les vertus de bonté, de loyauté, de justice, de courage et de serviabilité. Je suis également convaincu que la majorité des professeurs font de leur mieux pour en inculquer les principes ». (La Gazette de Montréal, 3 décembre 1946.)

Cette déclaration souligne l'excellence de notre système scolaire confessionnel. Protestants comme catholiques s'en accommodent bien, et le témoignage de M. Percival montre que les protestants du Québec, éclairés par l'expérience de neutralité des autres provinces, en apprécient de plus en plus la valeur fondamentale.

LE MISSOURI SE RÉFORME

« Le gouvernement du Missouri se trouva dès lors dans l'impossibilité d'éluder ou de retarder le remaniement des lois administratives, car la Constitution prévoyait pour le 1^{er} juillet 1946 l'abrogation de toute loi non conforme à la constitution.

« La réorganisation administrative réduit plus de soixante-dix commissions administratives en treize ministères. Les responsabilités sont plus clairement définies et la coordination facilitée.

« Sous la nouvelle législation, l'instruction publique est confiée à un conseil d'Éducation, dont les membres sont nommés par le gouverneur et le sénat. Le Conseil à son tour choisit un surintendant de l'Éducation, comme chef du département d'Éducation. L'ancien système d'un surintendant élu par le peuple (ministre de l'Éducation) faisait une large place à la politique au département. On a raison de croire que la nouvelle législation qui reçoit l'appui enthousiaste des éducateurs les plus en vue du Missouri provoquera une amélioration substantielle des standards de l'éducation. »

LE KOMINTERN EST MORT ?...

LE 22 MAI 1943, la *Pravda* publiait l'acte de dissolution du Komintern.

L'U. R. S. S., ayant alors grand besoin de l'aide militaire des États-Unis, s'était résolue à ce geste pour permettre à Roosevelt d'obtenir plus facilement de l'opinion américaine l'autorisation d'envoyer toujours plus d'avions, d'armes et de matériel à la Russie.

Les dix-sept membres du *Presidium* qui, sur l'ordre de Staline, signèrent alors l'acte de décès du Komintern, purent le faire sans porter le deuil, car ce faire-part était une farce. Loin de sacrifier leur avenir politique, les dix-sept signataires allaient, au contraire, voir leur carrière prendre par la suite un essor inespéré. Le tableau comparatif ci-dessous permettra au lecteur de voir, en effet, ce que sont devenus, en 1946, treize membres non russes de ce groupe des dix-sept présents à Moscou en 1943.

	Ont signé, le 22 mai 1943, la dissolution du Komintern	Sont devenus depuis lors
FRANCE	Maurice THOREZ André MARTY ¹	Vice-président du Conseil
ALLEMAGNE	Wilhelm PIECK	Rentré en Allemagne dans les fourgons de l'armée russe après un séjour de huit ans à Moscou. Chef du parti social-communiste unifié soutenu par les Russes (S. E. D.).
AUTRICHE	KOPPLENIG	Rentré en Autriche dans les fourgons de l'armée russe. Premier ministre adjoint.
BULGARIE	Georges DIMITROV Vassil KOLAROV	Le véritable fondateur de la République bulgare. Président de la République bulgare.
ESPAGNE	Dolorès IBARRURI (la Pasionaria)	Envoyée en France en avril 1945 pour y diriger le Comité central du parti communiste espagnol.
FINLANDE	KUUSINEN LEKHTINEN	Beau-père du ministre de l'Intérieur de Finlande, qui a épousé sa fille Erta, la secrétaire générale du parti communiste. Rentré en Finlande dans les fourgons de l'armée russe, adjoint d'Erta Kuusinen.
HONGRIE	Mathias RACOSI	Rentré en Hongrie dans les fourgons de l'armée russe. Premier ministre adjoint.
ITALIE	ERCOLI	Arrivé en Italie en mars 1944. Sous le nom de Palmiro Togliatti, exerça les fonctions de ministre de la Justice jusqu'en juin 1946. Chef du parti communiste italien.
ROUMANIE	Anna PAUKER	Véritable chef du gouvernement présidé nominale par Groza.
TCHÉCOSLOVAQUIE	Klement GOTTWALD	Président du Conseil.

1. Ajoutons qu'en France ont encore appartenu au Komintern: Jacques Duclos, comme membre du Comité exécutif, et Benoit Frachon, comme membre suppléant; Marcel Cachin, comme membre du *Presidium*, et Raymond Guyot, comme membre suppléant; Gaston Monmousseau, de la commission de contrôle du Komintern.

Ces messieurs ont fait du chemin; le Komintern mène... à tout, à condition d'en sortir.

Et, sur l'échiquier international, Staline a fait avancer ses pions en dépit de toutes les belles promesses faites à Roosevelt... (Texte et tableau de Carrefour.)